

L'an deux mil dix-sept le cinq septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué en date du vingt-neuf août deux mil dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe CHARRIN, Maire.

Présents : CHARRIN Philippe – AUBLETTE Geneviève – BEGUIER Monique – BRIOLE Jean-Pierre – CRACOWSKI Jacques – DAHRINGER Catherine – GRINDEL Xavier – TIDIER Isabelle – THEISOHN Heike

Excusés avec pouvoir : AGAZZI Claude donne pouvoir à CHARRIN Philippe – SIMONNET Emmanuel donne pouvoir à DAHRINGER Catherine

Excusés : CHEILLAN Marc

Madame Catherine DAHRINGER est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du précédent Conseil municipal n'appelle aucune observation.

#### **DELIBERATION N°2017\_046 : AUTORISATION D'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLAGE**

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le renouvellement de l'ouverture d'une ligne de trésorerie aux conditions suivantes :
  - **Montant : 1 300 000 €**
  - **Durée : 364 jours**
  - **Taux d'intérêt** : EONIA + marge de 1.20 % l'an (base de calcul : exact/360)
  - **Paiement des intérêts** : chaque mois civil par débit d'office
  - **Frais d'ouverture de ligne** : 0.20 % prélevés une seule fois
  - **Commission de gestion** : néant
  - **Commission de mouvement** : néant
  - **Commission de non-utilisation** : 0.20 %
  - **Frais de dossier** : 2 600 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

#### **DELIBERATION N°2017\_047 : BUDGET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ADMISSIONS EN NON-VALEURS**

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'admission en non-valeur des recettes correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 2246960831 dressée par le comptable public sur l'exercice 2017, jointe à la présente délibération ;
- **DE DIRE** que les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65, article 6541 du Budget CCAS 2017 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

#### **DELIBERATION N°2017\_048 : BUDGET COMMUNAL - ADMISSIONS EN NON-VALEURS**

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'admission en non-valeur des recettes correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 2246760531 dressée par le comptable public sur l'exercice 2017, jointe à la présente délibération, à l'exclusion de celles dues par Madame [REDACTED] pour un montant de 12 175.39€ ;
- **DE DIRE** que les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65, article 6541 du budget communal 2017 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**DELIBERATION N°2017\_048 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE POUR LE DECLASSEMENT DE LA RD10J**

Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention telle qu'elle est jointe en annexe de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération ;
- **DE DIRE** que les recettes correspondantes seront perçues sur le chapitre 13.

Pour affichage du 7/09/2017 au 7/11/2017

Transmission en Sous-préfecture le 7/09/2017

**Coralie BARTE**

Directeur Général des Services